



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 novembre 2024
Français
Original : anglais

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 47 de la résolution [2717 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, porte sur les faits nouveaux qui se sont produits en République démocratique du Congo du 20 septembre au 29 novembre 2024. Il rend compte des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

II. Évolution de la situation politique

2. Au cours de la période considérée, la situation politique a été marquée par des tensions au sein de la majorité politique, des délibérations concernant des appels à un dialogue politique national, des discussions concernant une éventuelle révision de la Constitution, la programmation d'élections précédemment annulées dans les territoires de Yakoma et de Masi-Manimba, et l'action régionale et internationale continue visant à désamorcer les tensions persistantes entre la République démocratique du Congo et le Rwanda.

3. La répartition des postes dans les commissions permanentes de l'Assemblée nationale a suscité un mécontentement au sein de la majorité au pouvoir. Sur les 11 commissions, le parti présidentiel, Union pour la démocratie et le progrès social, en a obtenu quatre, les autres partis de la majorité en ont obtenu six, tandis que le parti d'opposition Ensemble pour la République en a obtenu une. Des députés de la majorité et de l'opposition ont demandé la levée de l'état de siège en place dans l'Ituri et le Nord-Kivu depuis le 3 mai 2021, mais celui-ci est renouvelé tous les 15 jours.

4. L'ancien candidat à la présidence, Martin Fayulu, a continué de plaider pour la tenue d'un dialogue politique national qui, selon lui, devait permettre de restaurer l'intégrité territoriale, d'empêcher la mauvaise gestion des fonds publics, de protéger les droits humains et de garantir des élections transparentes, crédibles et pacifiques. D'autres acteurs de l'opposition politique, dont Ensemble pour la République et le Front commun pour le Congo, ont rejeté cet appel. Le 1^{er} octobre, le Président de la République démocratique du Congo, Félix Tshisekedi, s'est publiquement opposé à



un dialogue national, arguant qu'il n'y avait pas de crise politique et que ce dialogue pourrait déboucher sur des arrangements qui entraveraient le progrès national.

5. Entre-temps, des cadres du parti de l'Union pour la démocratie et le progrès social ont lancé une campagne visant à réviser la Constitution. L'opposition et une partie de la société civile ont invoqué l'article 220 de la Constitution, qui interdit de modifier le nombre et la durée des mandats du Président de la République. Le 23 octobre, M. Tshisekedi a annoncé la mise en place, en 2025, d'une commission nationale multisectorielle visant à proposer une nouvelle Constitution adaptée aux réalités congolaises et écrite par les Congolais.

6. Le 2 octobre, la Commission électorale nationale indépendante a annoncé que des élections législatives nationales et provinciales se tiendraient le 15 décembre dans les territoires de Yakoma (Nord-Ubangi) et de Masimanimba (Kwilu), l'élection législative de décembre 2023 ayant été annulée en raison d'irrégularités généralisées. Il reste toutefois à fixer de nouvelles dates pour les élections locales qui ont été reportées dans tout le pays, ainsi que pour les élections législatives provinciales et nationales qui devaient se tenir en décembre 2023 dans les territoires de Masisi et de Rutshuru et qui ont été reportées en raison des conditions de sécurité et de la présence du Mouvement du 23 mars (M23).

7. Des efforts diplomatiques coordonnés ont continué de contribuer de façon significative à la gestion des tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Le 12 octobre, à Luanda, la Ministre d'État aux affaires étrangères, à la coopération internationale et à la francophonie de la République démocratique du Congo, Thérèse Kayikwamba Wagner, et le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Rwanda, Olivier Nduhungirehe, se sont rencontrés sous les auspices du Président de l'Angola João Lourenço, désigné comme facilitateur du processus de Luanda par l'Union africaine, et ont de nouveau appelé au respect de l'accord de cessez-le-feu. Le 5 novembre, à Goma, à la frontière entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, les deux ministres ont participé à une cérémonie marquant le lancement du mécanisme de vérification ad hoc renforcé. Celui-ci est composé de 24 experts (18 de l'Angola, 3 de la République démocratique du Congo et 3 du Rwanda). Auparavant, le 31 octobre, des experts des deux pays réunis à Luanda sous les auspices de l'Angola avaient préparé un concept des opérations en lien avec les plans harmonisés pour la neutralisation des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et le désengagement des forces, qui a été examiné par les ministres le 25 novembre à Luanda.

8. L'Alliance Fleuve Congo (AFC)/M23 a publié plusieurs communiqués dans lesquels elle exigeait de nouveau un dialogue direct avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo. Par ailleurs, dans une lettre datée du 22 octobre adressée au Président de l'Angola, les FDLR ont demandé un dialogue direct entre le Gouvernement du Rwanda et son opposition, FDLR comprises.

9. L'Angola ayant demandé que la MONUSCO soutienne la mise en service du mécanisme de vérification ad hoc renforcé, un mémorandum d'accord a été signé à Luanda le 23 novembre par le Ministre angolais des relations extérieures, Tété António, et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO, Bintou Keita.

10. Le 26 septembre, la Cour de justice de l'Afrique de l'Est a entamé une procédure à Arusha, en République-Unie de Tanzanie, faisant suite à une requête introduite par la République démocratique du Congo, qui accuse le Rwanda d'avoir commis des actes d'agression violant sa souveraineté, son intégrité territoriale, sa stabilité politique et son indépendance, et argue que les agissements de celui-ci ont entraîné d'importantes violations des droits humains dans le Nord-Kivu. Le Rwanda a

demandé que l'affaire soit rejetée, mettant en doute la compétence de la Cour et invoquant des problèmes de procédure. Le 14 octobre, le Procureur de la Cour pénale internationale a annoncé l'ouverture de nouvelles enquêtes sur les crimes commis au Nord-Kivu par toutes les parties au conflit depuis le 1^{er} janvier 2022 à la suite d'un deuxième renvoi par les autorités congolaises en date du 23 mai 2023.

11. Le 8 octobre, la Première Ministre de la République démocratique du Congo, Judith Suminwa Tuluka, a présenté le plan établi par le Gouvernement pour bâtir un secteur minier responsable et durable, qui met notamment l'accent sur l'intensification de l'exploration minière, le soutien aux exploitations artisanales légales et la mise au point d'un système national de traçabilité.

12. Le 20 novembre, lors du Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui s'est tenu à Harare avec la participation de M. Tshisekedi, le mandat de la Mission de la SADC en République démocratique du Congo a été prolongé d'un an.

III. Situation de sécurité

13. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a recensé 314 atteintes à la sécurité dans l'Ituri et le Nord-Kivu, qui auraient causé la mort de 304 civils, dont 53 femmes et 32 enfants, et blessé 162 civils, dont 26 femmes et 7 enfants. Les Forces démocratiques alliées (ADF) demeureraient les principaux auteurs de violences contre les civils (92 civils tués dans le Nord-Kivu et l'Ituri), suivies par la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO) (17 civils tués dans l'Ituri). Dans l'Ituri, la CODECO et le Front populaire d'autodéfense en Ituri (groupe Zaïre) ont continué de se disputer le contrôle du territoire et des sites miniers, même si l'intensité du conflit a diminué. Depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu le 4 août, les affrontements entre le M23 et d'autres groupes armés ont persisté. En outre, le M23 a continué d'étendre sa zone de contrôle ; entre le 20 et le 30 octobre, il a réalisé des avancées de taille vers l'ouest, en direction de Pinga, dans le territoire de Walikale (Nord-Kivu). Il a de plus assis son contrôle : ainsi, le 13 novembre, son président politique, Bertrand Bisimwa, a annoncé dans un communiqué la nomination de 17 administrateurs dans les zones contrôlées par le groupe, l'objectif étant de garantir la continuité des services publics.

14. Dans le Sud-Kivu, à la suite du retrait de la MONUSCO, des affrontements locaux ont été signalés, notamment dans les Hauts Plateaux du territoire d'Uvira et à Minembwe, de même qu'une augmentation des violations attribuées aux forces de sécurités de l'État, principalement dans le territoire de Kalehe, en raison de la militarisation croissante de la zone. Le 14 octobre, à Kageregere, les tensions accrues entre les Banyamulenge, les Bafuliro et les Beembe ont conduit à des affrontements internes entre combattants Twirwaneho. Un élément Twirwaneho aurait été tué et deux autres blessés, tandis que 42 combattants ont fui et se sont rendus à la Force de défense nationale du Burundi à Kitoga. Pendant ce temps, la Force de défense nationale du Burundi, aidée par les Maï-Maï Yakutumba, a poursuivi ses opérations contre le groupe Résistance pour un État de droit au Burundi (RED Tabara). Ce dernier a affirmé que la Force de défense nationale du Burundi avait perdu plus de 20 soldats le 25 septembre. Le 26 octobre, 15 soldats de la Force ont été tués lors d'un affrontement avec RED Tabara et 15 autres ont été blessés, dont le commandant adjoint du contingent burundais en République démocratique du Congo.

Province de l'Ituri

15. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a enregistré 83 atteintes à la sécurité dans l'Ituri, impliquant principalement la CODECO et les ADF. Au total,

84 civils auraient été tués, dont 25 femmes et 7 enfants. En tout, 41 civils auraient été blessés, dont 3 femmes et 1 enfant, et au moins 64 auraient été enlevés, dont 9 femmes et 20 enfants.

16. Dans le territoire de Djugu, le cycle de représailles entre la CODECO et les Zaïre visant des civils, des dirigeants communautaires et des éléments armés s'est poursuivi, quoiqu'à une intensité moindre par rapport à la période précédente ; la CODECO est à l'origine d'au moins 37 incidents, contre 12 pour les Zaïre. Le 26 septembre, à Shabbat, des éléments Zaïre ont tenté de tendre une embuscade au Chef du secteur Walendu Djatsi, qui se rendait à Bunia escorté par les FARDC.

17. Du 28 septembre au 2 octobre, à Kpandroma, la communauté Lendu a organisé un dialogue intraculturel avec des dirigeants de la CODECO, avec le soutien financier des autorités provinciales et l'expertise technique de la Mission, ce qui a contribué à réduire temporairement les violences perpétrées par la CODECO dans le territoire de Djugu. Néanmoins, au 18 novembre, les violences imputables à la CODECO et aux Zaïre ont augmenté dans les zones de Roe, de Maze et de Drodoro, plusieurs incidents s'étant produits et chacun des deux groupes ayant menacé d'attaquer l'autre.

18. Les ADF ont continué de faire peser une menace dans le territoire d'Irumu et de s'étendre vers l'ouest dans des zones d'extraction et de commerce de l'or du territoire de Mambasa. Au cours de la période considérée, au moins 57 civils ont été tués par les ADF, dont 17 femmes. Les opérations menées conjointement par les Forces de défense populaires de l'Ouganda et les FARDC dans le cadre de l'opération Shujaa ont permis la neutralisation de 27 éléments des ADF.

Province du Nord-Kivu

19. Dans le Nord-Kivu, la MONUSCO a enregistré 231 atteintes à la sécurité, impliquant principalement les ADF et le M23. Au total, 220 civils auraient été tués, dont 28 femmes et 25 enfants, et au moins 121 autres civils auraient été blessés, dont 23 femmes et 6 enfants, et au moins 120 civils auraient été enlevés, dont 5 femmes et 14 enfants.

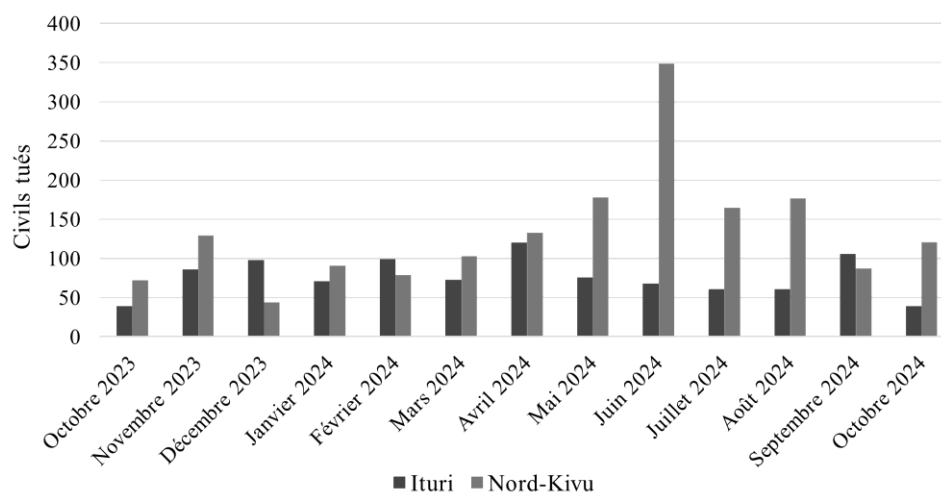
20. Dans les territoires de Rutshuru et de Masisi, l'accord de cessez-le-feu du 4 août a globalement été respecté, mais les affrontements se sont poursuivis entre le M23 et d'autres groupes armés. Le 17 septembre, dans le Rutshuru, le M23 aurait délogé des éléments des FDLR et des Nyatura et pris le contrôle de Marangara. À Kyahemba et à Kalengera, il a demandé à la population de quitter certaines zones et de suspendre ses activités agricoles en raison d'opérations en cours. Les 20 et 23 septembre, des affrontements ont été signalés à Muhongozi, à la frontière entre les territoires de Rutshuru et de Masisi, après que des éléments Nyatura ont attaqué des positions du M23. Des affrontements ont également été signalés à proximité de Lukopfu, dans le territoire de Masisi, et dans la zone frontalière avec le Sud-Kivu. Le 15 septembre, le M23 aurait tenté d'avancer dans le territoire de Kalehe, au Sud-Kivu, et se serait livré à des affrontements avec les FARDC, soutenues par des combattants Nyatura, affrontements qui auraient fait un mort et quatre blessés parmi les FARDC. Depuis le début du cessez-le-feu, le M23 a continué de former de nouveaux combattants et de renforcer ses positions sur toutes les principales lignes de front dans les territoires de Masisi, Walikale et Lubero, ainsi que dans le territoire de Rutshuru, qui est maintenant totalement sous son contrôle. Il a affronté l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS) et la faction Nduma défense du Congo-Rénové dirigée par le « général » Guidon Shimiray Mwissa, et pris le contrôle de Kalembe-Kalonge le 20 octobre, de Mijenje le 26 octobre et d'autres localités proches dans le territoire de Walikale en vue de progresser vers Pinga, ce qui représente la plus grande avancée territoriale du groupe depuis le début du cessez-le-feu. Les FARDC, avec le soutien de la MONUSCO, ont transféré un bataillon à Pinga pour contrecarrer cette avancée.

21. Les 23 et 24 septembre, les FARDC ont lancé une opération contre les FDLR qui a abouti à l'arrestation de 18 combattants. Ces mêmes jours, elles ont affronté l'APCLS près du site pour les personnes déplacées de Lushagala, où six civils ont été tués, dont trois femmes.

22. Le 17 septembre, dans le territoire de Lubero, en raison de tensions internes, les chefs de groupes armés se revendiquant des « Wazalendo » ou des Volontaires pour la défense de la patrie ont signé un accord, facilité par l'administrateur du territoire, dans lequel ils se sont engagés à cesser les combats internes et à collaborer avec le commandement des FARDC contre le M23. Le 28 octobre, à l'issue d'une réunion tenue avec les FARDC à Rusambambu, dans le territoire de Walikale, un nouveau rassemblement constitué de groupes armés se réclamant des Volontaires pour la défense de la patrie a été créé pour contrer les avancées du M23 vers Pinga.

Figure I

Nombre de civils tués lors d'incidents liés à des groupes armés, par province (octobre 2023-octobre 2024)



Source : MONUSCO/Centre d'opérations conjoint/Système géospatial d'appréciation de la situation.

IV. Situation des droits humains

A. Droits humains

23. Au cours de la période considérée, 910 violations des droits humains et atteintes à ces droits ont été recensées dans le pays. Parmi celles-ci, 749 ont été constatées dans les provinces touchées par le conflit et 69 % ont été attribuées à des groupes armés. Le M23 serait responsable du plus grand nombre d'atteintes (146), suivi par divers groupes Maï-Maï (79), les ADF (73), les Nyatura (50), la CODECO (43), les Wazalendo (41), les FDLR (23), les Raïa Mutomboki (17) et l'APCLS (14). Les violations commises par la CODECO auraient fait le plus grand nombre de victimes (290 hommes, 220 femmes, 7 filles et 4 garçons, pour un total de 521 victimes). Les FARDC (113) seraient responsables de la plupart des 225 violations qui auraient été commises par des acteurs étatiques dans les provinces touchées par le conflit, suivies par la Police nationale congolaise (22), les FARDC conjointement avec la Police nationale congolaise (4) et l'Agence nationale de renseignements (3). Au moins 427 personnes (317 hommes, 86 femmes, 16 garçons, 7 filles et 1 enfant de sexe

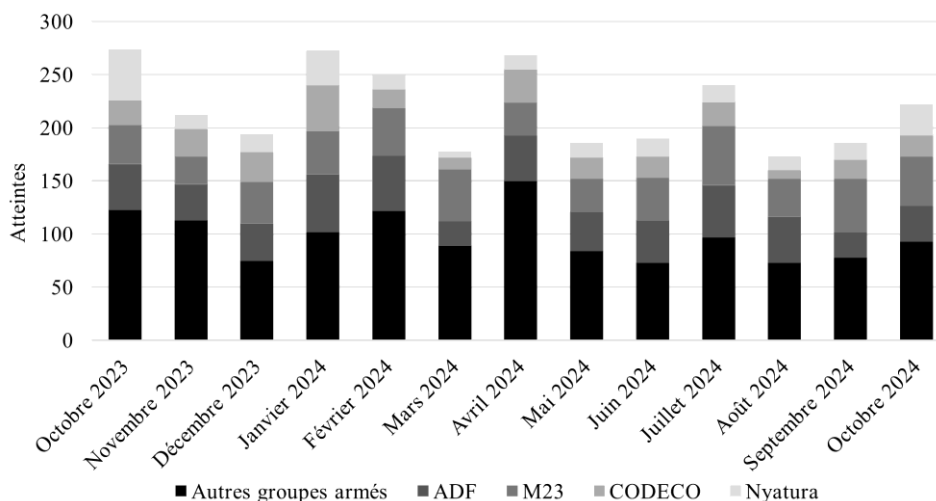
inconnu) ont été tuées par des groupes armés : les ADF auraient tué 184 personnes, le M23 en aurait tué 101, la CODECO 34, les Nyatura 18, les factions Maï-Maï 17, les Wazalendo 14, les Zaïre 11 et les FDLR 10. Des acteurs étatiques seraient responsables de l'exécution sommaire ou extrajudiciaire de 62 personnes (44 hommes, 8 femmes, 4 personnes de sexe et d'âge inconnus, 31 enfants de sexe inconnu, 2 garçons et 1 fille). Au moins 209 hommes et 3 femmes sont morts en détention, supposément faute de nourriture ou de soins de santé adéquats ou à cause d'un recours disproportionné à la force létale. Dans le Nord-Kivu, c'est le M23 qui aurait commis le plus grand nombre de violations des droits humains parmi tous les groupes armés, lesquelles ont notamment pris la forme d'attaques et d'exécutions extrajudiciaires ciblant des civils. Le 3 octobre, à Kamonyi, dans le territoire de Masisi, une fille de 7 ans aurait été tuée par le M23 au motif que son père était membre des Nyatura. La Mission a continué de se heurter à des difficultés dans la communication d'informations sur les droits humains en raison des restrictions générales à la liberté de circulation.

24. On recense 22 cas de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits en lien avec des restrictions de l'espace civique : neuf que l'on attribue à des membres de la Police nationale congolaise, quatre à l'Agence nationale de renseignements, trois à des groupes Maï-Maï, trois aux Raïa Mutomboki, un aux Nyatura, un aux FARDC et un à d'autres acteurs étatiques. Ces violations comprennent : six cas d'arrestations et de détentions arbitraires visant 19 hommes et 58 adultes de sexe inconnu ; quatre cas de restriction de la liberté d'expression ; deux cas d'exécution sommaire visant deux hommes ; deux cas de mauvais traitement visant deux hommes et une femme ; deux cas de restriction du droit de réunion pacifique ; un cas de violation du droit de propriété visant un homme ; deux cas de violence sexuelle visant un homme et une fille. Au cours de la période considérée, il a été confirmé qu'en juillet 2024, un membre de la section jeunesse d'un parti politique d'opposition avait été victime d'un viol collectif perpétré par des agents de l'Agence nationale de renseignements survenu alors qu'il était sous la garde de celle-ci. Au 15 novembre, au moins 21 personnes, toutes des hommes, étaient détenues dans tout le pays pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression et d'association.

25. Afin de réduire la surpopulation carcérale et à la suite de la tentative d'évasion massive de la prison de Makala, le 2 septembre, qui s'est soldée par la mort d'au moins 200 détenus lors d'un affrontement avec les forces de défense et de sécurité congolaises et par l'agression sexuelle de 268 femmes, environ 3 139 détenus ont été libérés.

26. Au 23 octobre, avec l'assistance technique et le soutien logistique du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo et de la MONUSCO, les autorités judiciaires nationales avaient poursuivi 13 individus pour des crimes internationaux et des violations flagrantes des droits humains et des atteintes à ces droits. Ceux-ci ont été condamnés pour les crimes contre l'humanité que sont le meurtre, la déportation et la persécution ; les crimes de guerre que sont la torture et la prise d'otages ; la participation à un mouvement insurrectionnel ; le viol d'enfant.

Figure II
Atteintes aux droits humains attribuées à des groupes armés, par auteur présumé (octobre 2023-octobre 2024)

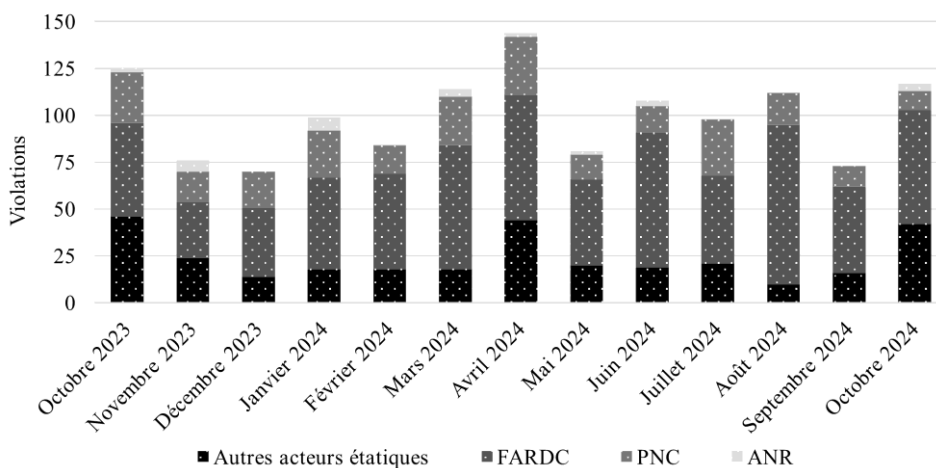


Source : MONUSCO/Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme.

Note : Il s'agit des violations et atteintes commises dans les provinces touchées par un conflit.

Abréviations : ADF = Forces démocratiques alliées ; CODECO = Coopérative pour le développement du Congo ; M23 = Mouvement du 23 mars.

Figure III
Violations des droits humains attribuées à des acteurs étatiques, par auteur présumé (octobre 2023-octobre 2024)



Source : MONUSCO/Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme.

Note : Il s'agit des violations et atteintes commises dans les provinces touchées par un conflit.

Abréviations : ANR = Agence nationale de renseignements ; FARDC = Forces armées de la République démocratique du Congo ; PNC = Police nationale congolaise.

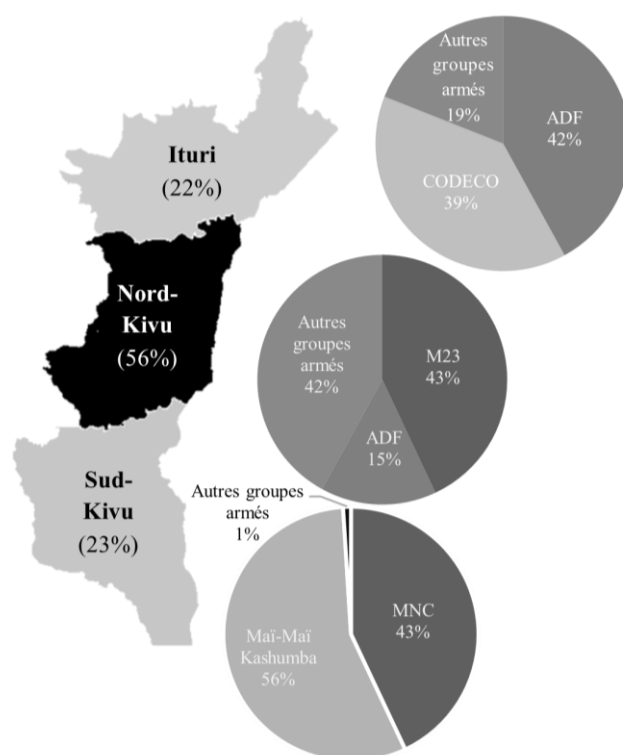
B. Protection de l'enfance

27. Entre le 20 septembre et le 15 novembre, la MONUSCO et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont vérifié 108 violations graves des droits de l'enfant perpétrées contre 102 enfants (67 garçons et 35 filles), dont 34 cas de recrutement et d'utilisation d'enfants, 28 enlèvements, 27 meurtres et mutilations, 18 cas de violence sexuelle et 1 attaque d'école. Ces violations ont été principalement attribuées au M23 et à neuf autres groupes armés, tandis qu'un cas de violence sexuelle et un cas de meurtre ont été attribués aux FARDC.

28. À l'invitation des FARDC, la MONUSCO et ses partenaires ont vérifié l'âge de 405 candidats (tous des hommes) à un recrutement dans les forces armées, dont l'un s'est révélé être mineur et a été exclu du recrutement.

Figure IV

Violations graves des droits de l'enfant en période de conflit armé vérifiées entre juillet et novembre 2024, par auteur présumé



Source : Section de la protection de l'enfance de la MONUSCO.

Note : Les frontières indiquées et les désignations employées sur la présente carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies. Les groupes armés, dont ceux recensés ci-dessus, seraient responsables de la majorité des violations graves. Les deux groupes armés cités dans le diagramme portant sur le Sud-Kivu ont volontairement libéré une grande partie des enfants. Les données sur le Sud-Kivu ont été fournies par l'UNICEF avec le soutien de la capacité résiduelle de la MONUSCO.

Abréviations : ADF = Forces démocratiques alliées ; CODECO = Coopérative pour le développement du Congo ; M23 = Mouvement du 23 mars ; MNC = Mouvement national congolais.

C. Violence fondée sur le genre et violences sexuelles liées aux conflits

29. La persistance des combats dans les provinces de l'ouest a accru la vulnérabilité des femmes et des filles à la violence fondée sur le genre et à la violence sexuelle liée au conflit, créant des risques de traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle à l'intérieur et à proximité des sites destinés aux personnes déplacées, en particulier à Goma. Au cours de la période considérée, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a vérifié des cas de violences sexuelles commises contre 476 personnes (371 femmes, 104 filles et 1 homme) dans tout le pays, dont 125 personnes (71 femmes et 53 filles) étaient victimes de violences sexuelles liées aux conflits dans les provinces touchées par un conflit (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri, Tanganyika et Maniema). Parmi ces dernières, 92 ont été victimes de violences qui auraient été commises par des groupes armés, dont le M23 (21 femmes et 12 filles), divers groupes armés étrangers (16 femmes et 6 filles), les Nyatura (4 femmes et 7 filles), des groupes Maï-Maï (2 filles et 6 femmes), la CODECO (4 filles et 3 femmes), les Raïa Mutomboki (6 femmes), les FDLR (2 filles), Nduma défense du Congo-Rénové (NDC-R) (1 femme), d'autres groupes armés (1 femme) et les Wazalendo (1 femme). Par ailleurs, 33 personnes auraient été victimes de violences sexuelles liées aux conflits perpétrées par des acteurs étatiques, à savoir les FARDC (17 femmes et 12 filles), la Police nationale congolaise (2 filles) et d'autres agents de l'État (2 filles). Pour des raisons logistiques et de sécurité, notamment la crainte de représailles de la part des groupes armés contre des personnes rescapées, des témoins et des membres des réseaux de soutien, le nombre de violences sexuelles liées aux conflits faisant l'objet d'un signalement demeure inférieur à la réalité.

V. Situation humanitaire

30. La République démocratique du Congo reste confrontée à l'une des plus graves crises de déplacement au monde. Au 1^{er} octobre, près de 6,4 millions de personnes étaient déplacées en raison de conflits armés et de risques naturels.

31. À Goma, dans le Nord-Kivu, la présence de groupes armés, la très grande disponibilité des armes et la surpopulation dans les sites de personnes déplacées à l'intérieur du pays ont contribué à l'aggravation de l'insécurité et de la criminalité, à la multiplication des pertes civiles et à l'augmentation de la violence sexuelle et fondée sur le genre. Le fait que les FARDC ont établi des postes d'artillerie et mènent des opérations militaires à proximité de ces sites continue de faire peser une menace sur des vies civiles. L'accès humanitaire demeure entravé par des violations du droit international humanitaire ; depuis le début de l'année, on recense 343 atteintes à la sécurité touchant des travailleurs humanitaires et 9 décès.

32. Les épidémies, notamment de choléra, de rougeole et de variole simienne, ont aggravé la crise humanitaire. Au 18 novembre, on recensait plus de 43 210 cas suspects de variole simienne et 1 132 décès liés à la récente flambée, les provinces de l'Équateur, du Sankuru et du Sud-Kivu étant particulièrement touchées. À cette même date, plus de 51 000 personnes avaient été vaccinées contre cette maladie dans les six provinces les plus touchées.

33. Avec le retour de la saison des pluies, les inondations et les glissements de terrain ont provoqué de nouveaux déplacements de populations vulnérables, touchant au moins 78 000 personnes dans les provinces de la Tshopo, de l'Ituri et du Sud-Kivu entre septembre et novembre 2024.

34. Au 21 novembre, le plan de réponse humanitaire pour la République démocratique du Congo, d'un montant de 2,6 milliards de dollars, était financé à 47,8 %, et 1,23 milliard de dollars avaient été versés, ce qui représente une

amélioration notable par rapport au financement total reçu en 2023, à savoir 940 millions de dollars. Ces fonds ont permis aux partenaires humanitaires de fournir une aide d'urgence et vitale à 5,8 millions de personnes entre janvier et septembre 2024.

VI. Les femmes et la paix et la sécurité

35. Le 4 octobre, à Kinshasa, la MONUSCO et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont remis aux FARDC un dortoir meublé de 20 chambres pour femmes au Centre supérieur militaire afin de soutenir la participation des femmes à la formation militaire professionnelle supérieure et d'améliorer le maintien de celles-ci dans les forces armées.

36. Les 18 et 19 octobre à Luanda, la MONUSCO a participé au forum régional de haut niveau destiné aux femmes de la région des Grands Lacs, organisé par l'Envoyée spéciale de la présidence de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, en collaboration avec le Gouvernement angolais. Le Forum a recommandé la création d'une instance au moyen de laquelle des expertes pourraient soutenir l'action politique régionale en cours, en particulier le processus de Luanda.

VII. Mise en œuvre des priorités établies dans le mandat de la Mission

A. Protection des civils

37. La MONUSCO a continué d'exécuter son mandat de protection des civils au moyen de stratégies adaptées aux dynamiques de conflit propres à chaque province, notamment de plans de protection locaux. Toutefois, les restrictions imposées à sa liberté de circulation dans le Nord-Kivu l'ont empêchée de s'acquitter pleinement de ses tâches de protection. La Mission a intégré la participation des femmes et des jeunes et a donné à ceux-ci la priorité dans toutes ses activités relatives à la protection des civils, notamment dans ses opérations policières et militaires. Elle a continué de fournir une protection physique dynamique et proactive aux personnes déplacées résidant dans les sites. Depuis septembre 2024, elle a mené 361 patrouilles dans le cadre de l'opération « Secure Harvest » (protéger les récoltes), qui vise à tenir les groupes armés à l'écart des principales terres agricoles de l'Ituri et à permettre aux communautés locales de cultiver les terres en toute sécurité.

38. Entre le 20 septembre et le 14 novembre, le réseau d'alerte locale de la MONUSCO a reçu 398 alertes en provenance de l'Ituri et du Nord-Kivu. Les forces de sécurité de l'État, la MONUSCO et les acteurs humanitaires ont répondu à 78 % d'entre elles. Le Centre de coordination des opérations mixtes de Bunia a considérablement amélioré son temps de réaction et répond désormais aux alertes dans un délai de 7 à 15 minutes. De nouvelles améliorations ont été apportées au système d'alerte et d'intervention rapide de la Mission : le réseau d'alerte locale a notamment été doté de nouvelles personnes référentes dans des zones sujettes aux attaques et les mécanismes de coordination ont été renforcés. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a organisé des ateliers de renforcement des capacités à l'intention de deux comités de sécurité locaux et renforcé des mécanismes d'alerte et d'intervention rapide dans quatre districts de la ville de Goma.

39. Dans l'Ituri, la Mission a continué d'aider le Gouvernement à organiser des consultations avec les groupes armés, la population locale et la société civile en vue d'établir un mécanisme de dialogue permanent. Elle a également continué d'assurer

une protection physique énergique, ce qui a permis d'éviter au moins 16 attaques de groupes armés locaux.

40. Dans le Nord-Kivu, la MONUSCO a continué de mener une action vigoureuse, notamment au moyen de ses positions d'arrêt à Sake et au nord de Goma. Elle a ainsi procédé au déploiement intégral d'un poste d'artillerie à Rusayo. Elle a continué de protéger les civils à l'intérieur et à proximité de ses bases d'opérations temporaires à Kiwanja, Kitshanga et Kanyobagonga, dans le territoire contrôlé par le M23. Le 9 octobre, celui-ci a bloqué une patrouille de la Mission qui avait été déployée pour évaluer la sécurité de la route reliant Kiwanja à Rwindi.

41. En application de la résolution [2746 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, la MONUSCO a renforcé sa coordination avec la Mission de la SADC en République démocratique du Congo, ouvrant la voie à l'établissement de procédures claires convenues conjointement. Elle a également apporté un soutien logistique à la Mission de la SADC et formé le personnel de celle-ci en matière de protection des civils, de protection des enfants, de prévention des violences sexuelles liées aux conflits, de coordination civilo-militaire, de désarmement et de gestion des armes et des munitions. La MONUSCO lui a également dispensé une formation sur la déontologie et la discipline, notamment sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

42. Du 20 septembre au 15 novembre, la composante Police de la MONUSCO a procédé à des livraisons de vivres et de carburant pour soutenir des opérations de police locales. Ainsi, elle a livré 10 823 kg de rations et 8 410 litres de carburant à Goma, à Bunia, à Beni et à Oicha dans le cadre de la stratégie opérationnelle intégrée visant à lutter contre l'insécurité. Ce faisant, elle a permis à la police nationale de mener 1 081 patrouilles et 1 450 interventions, qui ont conduit à l'arrestation de 553 personnes. Du 20 septembre au 15 novembre, elle a effectué 1 189 patrouilles de routine, 260 patrouilles conjointes en collaboration avec la Police nationale congolaise et la Force, et 6 patrouilles aux alentours de camps de déplacés. Ces patrouilles ont joué un rôle crucial dans le maintien de la sécurité et ont permis de rassurer la population locale et de créer chez elle un sentiment de sécurité et de confiance.

43. Entre le 20 septembre et le 14 novembre, la MONUSCO, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, a mené 98 opérations ponctuelles d'enlèvement d'engins explosifs, au cours desquelles elle a détruit 4 192 restes explosifs de guerre et 252 553 munitions d'armes légères. Quelque 271 civils (165 hommes, 62 femmes, 23 filles et 21 garçons) ont reçu une formation visant à les sensibiliser aux dangers posés par les engins explosifs, notamment les engins improvisés. Le 12 octobre, 20 éléments des FARDC ont suivi un cours d'évaluation des risques liés aux explosifs.

44. La Mission a continué de veiller au respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Au cours de la période considérée, il a été procédé à 41 évaluations des risques, notamment au contrôle de 204 membres issus de 82 unités des FARDC et officiers de la police nationale, et des mesures d'atténuation ont été proposées pour garantir que le soutien que la MONUSCO apporte à neuf unités dans des provinces touchées par le conflit respecte les droits humains. Cette même période a enregistré la tenue de 18 réunions des comités de suivi des violations des droits humains imputables aux FARDC (8 réunions) et à la Police nationale congolaise (10 réunions). En outre, quatre évaluations des risques ont été menées en lien avec des demandes de soutien logistique à la Mission de la SADC en République démocratique du Congo.

B. Désarmement, démobilisation et réintégration

45. Le 1^{er} octobre, la MONUSCO a participé à la réunion de haut niveau du Groupe d'Amis du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration qui s'est tenue à New York sur la République démocratique du Congo. Les autorités congolaises ont présenté le Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, et les participants ont discuté des relations entre le Programme, la Réserve armée de défense et les processus politiques régionaux et ont défini les modalités de rapatriement des combattants étrangers.

46. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a facilité la création d'un comité technique national et de trois comités techniques provinciaux chargés de coordonner les projets menés dans le cadre du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation. Le comité national offre un soutien stratégique et technique au Fonds de cohérence pour la stabilisation, et veille au respect des priorités stratégiques du Programme. Les comités provinciaux renforcent la cohérence et la coordination des interventions au niveau local. Des consultations ont également eu lieu concernant les modalités opérationnelles du mécanisme d'intervention rapide, un outil conçu pour apporter un soutien rapide à la réinsertion des membres de groupes armés qui souhaitent rendre les armes dans de brefs délais.

47. La Mission a travaillé avec la Banque mondiale à la mise au point de projets socioéconomiques et de projets de gouvernance dans le Nord-Kivu. Vingt-cinq pour cent des bénéficiaires sont des ex-combattants. Au nombre des activités planifiées figurent 16 projets d'infrastructures de base (écoles et centres de santé), la remise en état de trois routes (pour un total de 66 kilomètres), ainsi que la fourniture d'un soutien au financement et au renforcement des capacités de deux entités de gouvernance locale dans les territoires de Walikale et de Beni.

48. La première phase de projets pilotes de réinsertion communautaire menée dans le Nord-Kivu, à laquelle ont participé 584 personnes, dont 150 ex-combattants et 173 femmes, a permis la remise en état de 94 kilomètres de routes, la création de 30 structures de paix locales et le renforcement de 16 organisations de femmes. De plus en plus de membres de groupes armés expriment le souhait de participer au Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation. La MONUSCO soutient actuellement le Programme en mettant en place un processus de désarmement mobile pour ces groupes.

49. La Mission a continué de soutenir le rapatriement de combattants étrangers : elle a rapatrié 10 combattants (dont 3 femmes) et quatre dépendants (1 garçon et 3 filles) au Rwanda, conjointement avec le Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation.

C. Réforme du secteur de la sécurité et appui au système judiciaire et à la lutte contre l'impunité

50. La MONUSCO a continué d'aider le Conseil national de sécurité à mener une réforme du secteur de la sécurité de manière holistique en lui prodiguant des conseils stratégiques sur l'élaboration d'une politique nationale de sécurité. Le 29 octobre, à la suite de la création de la Commission nationale sur la réforme du secteur de la sécurité, qui est sous la direction du conseiller pour la sécurité nationale, la MONUSCO a facilité la présentation d'un exposé sur la nouvelle structure de coordination et de suivi de la réforme du secteur de la sécurité à l'intention de partenaires internationaux.

51. Le 31 octobre, la MONUSCO a soutenu une campagne de sensibilisation à Kinshasa organisée par des organisations de la société civile et des institutions de sécurité sur le thème « Sécurité pour tous et par tous », dont l'objectif est de promouvoir la mobilisation citoyenne au moyen d'une communication efficace.

52. Du 8 au 10 novembre, à Goma, la MONUSCO et le Service de la lutte antimines, en collaboration avec la Commission nationale de contrôle des armes légères et de petit calibre et de réduction de la violence armée, ont organisé un forum régional sur les armes légères et de petit calibre. Cette manifestation a permis la promotion de politiques et de cadres régionaux pour la gestion et la réglementation de ces armes et facilité le partage d'informations et de meilleures pratiques entre les différents acteurs, conformément aux normes internationales.

53. Le 2 octobre, le PNUD et la MONUSCO ont présenté le programme conjoint des Nations Unies en appui à la réforme de la Police nationale congolaise pour la période 2024-2028 au Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur, de la sécurité, de la décentralisation et des affaires coutumières.

54. Le 24 septembre, à Goma, la MONUSCO a cédé un immeuble de bureaux à la branche provinciale de l'Inspection générale de la Police nationale congolaise. Dans le cadre de trois sessions de formation organisées à Bunia et à Kinshasa entre le 21 septembre et le 12 octobre, elle a également soutenu le renforcement des capacités de 50 officiers de police, magistrats et agents pénitentiaires, dont 12 femmes, afin de lutter contre la radicalisation et l'extrémisme violent en milieu carcéral.

55. Les 30 et 31 octobre, 79 personnes, dont des responsables de la police locale, des membres des autorités administratives et des partenaires techniques et financiers, ont participé à un atelier sur la stratégie opérationnelle intégrée de lutte contre l'insécurité organisé par la MONUSCO et le PNUD, l'objectif étant de préparer le transfert de la coordination de la stratégie opérationnelle aux acteurs nationaux.

56. La MONUSCO et le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme ont continué de fournir un soutien technique et logistique au Gouvernement dans la lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux. Le 3 octobre, la juridiction militaire de l'Ituri a condamné huit membres de la CODECO pour des crimes contre l'humanité, notamment des meurtres, des persécutions et des déportations, commis entre 2019 et 2020. Le 4 novembre, à Miti, dans le Sud-Kivu, un dirigeant des Raïa Mutomboki et ses coaccusés ont été reconnus coupables de crimes contre l'humanité, notamment de meurtres, de viols, d'esclavage sexuel, de torture et d'autres actes inhumains, commis entre 2018 et 2021. Cette condamnation a été prononcée à l'issue d'une audience itinérante qui s'est déroulée du 25 octobre au 4 novembre, à laquelle la MONUSCO a apporté un soutien par l'intermédiaire de sa capacité résiduelle dans le Sud-Kivu. Du 23 octobre au 8 novembre, la MONUSCO a fourni un appui technique à des institutions à Bunia, à Bukavu et à Goma, dans le cadre d'un exercice national visant à prioriser les affaires de crimes internationaux afin de faire avancer les enquêtes et les poursuites judiciaires. La Mission et le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme ont aidé les autorités nationales à organiser des états généraux de la justice qui se sont tenus du 6 au 16 novembre à Kinshasa.

57. La MONUSCO a apporté son soutien aux fins de la résolution de problèmes de détention préventive prolongée et de surpopulation carcérale. Elle a soutenu l'inspection d'institutions judiciaires et pénitentiaires à Bunia, du 11 au 25 octobre, ce qui a conduit à la libération de 17 détenus. Du 20 septembre au 15 novembre, grâce à l'appui technique et logistique que la MONUSCO a prêté aux inspections judiciaires dans des locaux de détention de la Police nationale congolaise à Bunia, à Beni, à

Goma et à Bukavu, 190 personnes ont été libérées ou transférées aux autorités judiciaires compétentes.

58. La MONUSCO a également fourni un soutien technique à distance à la commission ad hoc de décongestion de Kinshasa dans les prisons militaires de Makala et de Ndolo. À ce jour, 3 139 prisonniers, parmi lesquels figuraient 33 femmes et 218 enfants (dont 10 filles) ont été libérés. À la suite de l'incident survenu dans la prison de Makala, le Gouvernement a créé trois commissions chargées des interventions d'urgence, des funérailles et de la communication. La MONUSCO et les partenaires internationaux ont facilité la coordination de l'aide humanitaire et médicale, notamment à l'intention des détenues ayant subi une agression sexuelle. Les Nations Unies n'étant pas autorisées à accéder à la prison de Makala, la MONUSCO a continué de fournir un soutien technique à distance à la prison et a organisé des livraisons humanitaires pour répondre aux besoins urgents dans l'aile dédiée aux femmes. Afin d'éviter des incidents similaires, deux missions conjointes ont été menées dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu entre le 30 septembre et le 18 octobre, l'objectif étant de renforcer les capacités opérationnelles et les capacités de gestion des prisons se trouvant dans des zones exposées à des conflits.

VIII. Retrait progressif, responsable et durable

A. Informations actualisées concernant la mise en œuvre du plan de désengagement commun

59. Au cours de la période considérée, les discussions se sont poursuivies avec les autorités congolaises sur la mise en œuvre du plan de désengagement commun, l'un des objectifs principaux de ces discussions étant de mettre en lumière les principaux enseignements tirés du retrait de la MONUSCO du Sud-Kivu. Il a été convenu qu'à l'avenir, il conviendrait d'évaluer de manière régulière les conditions de sécurité dans chacune des zones où la MONUSCO est présente pour s'assurer que l'exécution du plan de désengagement tient compte de l'évolution des dynamiques de conflit et des risques en matière de protection dans les zones sensibles du Nord-Kivu et de l'Ituri.

60. Au total, la MONUSCO a fait don de 1 160 biens d'une valeur de 10,48 millions de dollars (valeur d'acquisition) aux autorités nationales et provinciales et donné ou vendu 274 biens d'une valeur de 2,3 millions de dollars (valeur d'acquisition) à des organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour un coût nominal de 0,3 million de dollars.

61. La MONUSCO a commencé à préparer les futures phases de désengagement dans tous ses locaux en procédant au nettoyage des camps et à l'élimination responsable et durable des rebuts provenant des pays fournisseurs de contingents et du matériel et des munitions appartenant aux contingents, dans le strict respect des politiques environnementales applicables. Avec le soutien du Service de la lutte antimines et de l'équipe de la force chargée de la neutralisation des explosifs et des munitions, la Mission a jusqu'à présent éliminé 35,9 tonnes de munitions inutilisables et périmées sur un total de 126,8 tonnes.

B. Point sur la transition

62. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de la feuille de route provinciale pour la transition dans le Sud-Kivu et du plan d'appui connexe des Nations Unies, et les autorités provinciales et l'équipe de pays des Nations Unies se sont efforcées d'intensifier les activités menées. Dans le Sud-Kivu, les autorités ont

lancé des initiatives visant à améliorer les infrastructures, notamment des axes routiers essentiels, afin de faciliter les interventions en cas d'alerte précoce et de garantir que les mécanismes d'alerte précoce puissent continuer de fonctionner une fois transférés à la Protection civile.

63. Entre-temps, l'équipe chargée de la transition intégrée dans le Sud-Kivu a continué de se réunir régulièrement pour suivre l'exécution de la feuille de route pour la province et en rendre compte. À cette fin, l'équipe de pays des Nations Unies a entrepris des consultations techniques aux fins de l'élaboration et de l'approbation d'un cadre trimestriel de suivi et d'évaluation concernant le plan des Nations Unies pour l'appui à la transition au Sud-Kivu. En outre, le Gouvernement et la MONUSCO travailleront conjointement pour faire en sorte que l'administration centrale et les partenaires déterminent, engagent et versent promptement les ressources nécessaires à la transition.

C. Informations actualisées sur l'intégration et la mobilisation des ressources

64. Pendant l'exercice budgétaire en cours, la MONUSCO a alloué une enveloppe de 10 millions de dollars provenant des fonds consacrés à ses activités relatives aux programmes pour compléter le financement du plan des Nations Unies pour l'appui à la transition au Sud-Kivu, dont le montant s'élève à 23 millions de dollars. Cette enveloppe est répartie entre les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, au profit de la protection des civils, de la promotion et de la protection des droits humains, du renforcement de l'autorité de l'État et du soutien au Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation. Les ressources allouées au Fonds pour la consolidation de la paix pour 2024 et le Fonds de cohérence pour la stabilisation constituent une autre source de financement pour le plan d'appui des Nations Unies. À ce jour, plus de 75 % des fonds nécessaires au plan d'appui des Nations Unies ont été trouvés. Dans l'intervalle, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont utilisé les ressources existantes pour soutenir les tâches liées à la transition.

65. Des efforts continuent d'être déployés à l'appui de la feuille de route pour la province du Sud-Kivu, dont le financement s'élève à 57 millions de dollars, le Gouvernement n'ayant pas encore débloqué les 30 millions de dollars correspondant au montant de sa participation annoncée.

IX. Efficacité de la Mission

A. Performance de la Mission

Composante militaire

66. Du 24 septembre au 8 novembre, la MONUSCO a déployé 10 164 soldats (dont 7,74 % de femmes) et 451 experts militaires des Nations Unies en mission (dont 23 % de femmes), l'effectif autorisé étant de 11 500 soldats et 600 experts. Au cours de la période considérée, la Mission a déployé quatre unités de combat et effectué 3 251 patrouilles de jour, 2 837 patrouilles de nuit, 336 patrouilles et missions de longue distance, 709 patrouilles conjointes et 514 escortes. Elle n'a mené aucune opération de reconnaissance aérienne, en partie en raison de l'extension de la zone d'exclusion aérienne due au fait que des groupes armés avaient pris pour cible des aéronefs de l'ONU à plusieurs reprises.

67. Conformément aux engagements qu'elle a contractés dans le cadre de l'Action pour le maintien de la paix Plus, la MONUSCO a procédé à l'évaluation de 18 unités militaires. Un plan d'amélioration de la performance a été élaboré pour chacune d'elles afin qu'elles appliquent des mesures d'amélioration spécifiques.

68. Les pelotons d'engagement sont demeurés au nombre de 13, soit 2,4 % de l'effectif total de la force. En octobre, ils ont mené 132 activités, notamment des projets de coopération civilo-militaire, des projets de sensibilisation et 13 patrouilles ciblées, contre 212 activités au cours de la période précédente.

69. Le pourcentage de femmes parmi les officiers d'état-major et les observateurs militaires de la MONUSCO est resté à 23 %, comme lors de la période précédente. La part de femmes dans les contingents est demeurée quasiment inchangée (7,73 % contre 7,72 % lors de la période précédente).

Composante Police

70. Au 7 novembre, la composante Police de la MONUSCO avait déployé 1 324 policiers provenant de 30 pays contributeurs ; 1 047 d'entre eux, dont 211 femmes, étaient répartis dans 6 unités de police constituées et 272, dont 92 femmes, étaient des policiers hors unités constituées. La performance globale des six unités de police constituées est « satisfaisante » au regard du nouvel état des besoins par unité, même si certaines lacunes logistiques ont été recensées. La note générale obtenue par les policiers hors unités constituées lors de l'évaluation trimestrielle de la performance n'a pas changé par rapport à la période précédente, restant à 80 %. Du 8 au 10 octobre, 14 officiers de police de la MONUSCO, dont 6 femmes, ont reçu une formation de renforcement des capacités en matière de protection des civils. En outre, 6 policiers hors unités constituées ont reçu une formation en lien avec la protection de l'enfance, les supports pilotes utilisés préalablement au déploiement et la gestion des ressources humaines.

71. Les unités de police constituées ont effectué 1 133 interventions rapides, 50 escortes, 785 patrouilles, 124 patrouilles conjointes avec des policiers hors unités constituées, 11 patrouilles conjointes avec la Police nationale congolaise, 18 patrouilles conjointes avec des policiers hors unités constituées et la force de la MONUSCO, 22 patrouilles conjointes avec des policiers hors unités constituées, la Police nationale congolaise et la force de la MONUSCO, 5 patrouilles de longue distance et 48 patrouilles autour de sites de personnes déplacées.

Composante civile

72. Au 31 octobre, 2 000 membres du personnel civil (dont 26 % de femmes), parmi lesquels figuraient 253 Volontaires des Nations Unies (dont 48 % de femmes) et 40 agents fournis par des gouvernements (dont 38 % de femmes), servaient au sein de la MONUSCO.

B. Système complet de planification et d'évaluation de la performance

73. La MONUSCO a poursuivi la mise en service du Système complet de planification et d'évaluation de la performance. Les données générées par le cadre de résultats du Système ont servi de base à une étude d'impact qui s'est déroulée sur deux jours en novembre et a débouché sur un rapport d'impact assorti de recommandations sur la façon de renforcer l'exécution des tâches prioritaires fixées dans le mandat de la Mission. Les données ont également été utilisées pour produire des fiches d'information et des infographies à l'appui des évaluations en cours en lien avec le processus de transition.

C. Communication stratégique

74. Plusieurs points de presse et échanges informels avec les médias ont été organisés à Kinshasa et à Goma au sujet du mandat de la MONUSCO et de l'approche de désengagement convenue conjointement avec le Gouvernement. Plus de 200 interactions avec les médias locaux et internationaux ont eu lieu au cours de la période considérée. À plusieurs reprises, la MONUSCO a envoyé un SMS à 2,2 millions de personnes se trouvant dans 10 lieux différents du Nord-Kivu et de l'Ituri pour encourager les groupes armés à rendre les armes et à cesser leurs attaques contre les civils.

75. Au cours de la période considérée, cinq sessions de formation des formateurs sur la lutte contre la mésinformation, la désinformation et les discours de haine en lien avec le désengagement de la MONUSCO ont été organisées à Kinshasa, à Goma et à Beni à l'intention de 1 700 jeunes, dont 30 % de femmes. La MONUSCO a également lancé une campagne d'éducation aux médias sociaux, prenant notamment la forme d'animations conçues pour informer le public et lui permettre de faire preuve d'esprit critique vis-à-vis des contenus en ligne de façon à éviter de propager de la désinformation. Radio Okapi, qui a produit 15 émissions consacrées à la vérification des faits, lesquelles ont par la suite été publiées sous forme d'articles sur son site Web, a joué un rôle crucial dans la lutte contre la désinformation.

D. Fautes graves, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles

76. Conformément à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, la MONUSCO a continué de renforcer ses efforts de prévention, notamment en menant des activités de sensibilisation et de formation et grâce au dialogue avec les pays fournisseurs de contingents, les communautés locales et l'équipe de pays des Nations Unies. Elle encourage activement les partenariats avec les États Membres afin de renforcer leur engagement dans la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles par leur personnel et de veiller à ce que les victimes d'une telle exploitation et de telles atteintes reçoivent le soutien nécessaire, en coordination avec la spécialiste hors classe des droits des victimes. La Mission a renforcé l'application du principe de responsabilisation en reclassant les violations du couvre-feu comme des fautes graves, de façon à dissuader son personnel de se rendre dans les établissements dont l'accès lui est interdit en raison de la présence de personnes travaillant dans l'industrie du sexe.

77. Des cas d'inconduite, notamment des violations du couvre-feu et des visites dans des lieux hors limites, ont été signalés et font actuellement l'objet d'une enquête. Au cours de la période considérée, aucun cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles n'a été enregistré. La Mission continue également de soutenir le Bureau des services de contrôle interne dans les enquêtes sur les cas concernant le personnel civil.

78. Dans le Sud-Kivu, la MONUSCO a officiellement transféré le dispositif local de dépôt et de traitement des plaintes à l'équipe de pays des Nations Unies et a fourni à celle-ci la liste des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles afin d'assurer la continuité des mécanismes de soutien et de signalement. Du 24 au 26 septembre, elle a organisé un atelier de formation des formateurs pour 106 personnes référentes en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

X. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

79. Au cours de la période considérée, le Département de la sûreté et de la sécurité a enregistré 550 atteintes à la sûreté et à la sécurité. Celles-ci ont touché 75 membres du personnel des Nations Unies, dont 5 femmes. Elles se répartissent comme suit : 73 attaques armées, 347 faits liés à la criminalité, 49 cas de troubles civils et 81 incidents qualifiés de dangereux.

80. Le 18 septembre, un camion de pompiers de la MONUSCO a été la cible de jets de pierres lors d'une intervention visant à lutter contre un incendie près d'une station-service à Beni, et a été contraint de se replier. Le 12 octobre, un convoi militaire de la Mission a été la cible de jets de pierres près du site de personnes déplacées de Lushagala, à Goma. Aucun blessé n'est à déplorer.

81. Lors d'une mission menée le 15 octobre dans le Sud-Kivu, un hélicoptère du Programme alimentaire mondial a effectué un atterrissage d'urgence à Ibumba, dans le territoire de Fizi. La MONUSCO a rapidement récupéré l'appareil, et un hélicoptère de l'ONU a été déployé pour évacuer en toute sécurité trois membres d'équipage et huit membres du personnel d'organisations non gouvernementales. La Mission a sécurisé le site d'atterrissage d'urgence. Une fois son moteur remplacé, l'hélicoptère s'est envolé pour Goma le 21 octobre.

82. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a constaté de nouveaux incidents de brouillage et d'usurpation visant le système mondial de localisation (GPS) qui ont entravé les moyens terrestres et aériens du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Le 22 septembre et le 29 octobre, la communication a été perdue avec deux drones de la MONUSCO en raison d'interférences. Le premier incident a entraîné la suspension et le détournement temporaires des opérations de vol à Beni. Ces incidents font actuellement l'objet d'enquêtes.

XI. Observations

83. L'insécurité et la crise humanitaire qui frappent certaines parties de l'est de la République démocratique du Congo demeurent particulièrement préoccupantes. Le cessez-le-feu entre le Rwanda et la République démocratique du Congo, qui est entré en vigueur le 4 août, représente une étape importante dans les efforts diplomatiques en cours visant à parvenir à une solution politique au conflit dans l'est de la République démocratique du Congo. Je salue les mesures prises pour rendre opérationnel le mécanisme de vérification ad hoc renforcé, destiné à la surveillance du cessez-le-feu, et la tenue de la 6^e réunion ministérielle, le 25 novembre, à Luanda, visant à discuter du plan harmonisé pour la neutralisation des FDLR et le désengagement des forces. Je demande de nouveau à toutes les parties de respecter le cessez-le-feu et d'honorer rapidement tous les engagements convenus.

84. Je félicite le Président de l'Angola, M. Lourenço, pour son action diplomatique résolue. L'Organisation des Nations Unies reste déterminée à soutenir le processus de Luanda, notamment en appuyant le mécanisme de vérification ad hoc renforcé par l'intermédiaire de la MONUSCO. Néanmoins, je reste profondément préoccupé par l'expansion territoriale du M23 et par le renforcement du contrôle administratif que celui-ci exerce sur les zones illégalement occupées.

85. Le soutien de la MONUSCO à la Mission de la SADC est un élément essentiel de l'action régionale visant à créer un environnement propice au règlement politique durable d'un conflit qui a causé une telle dévastation dans le Nord-Kivu et a amené la région au bord de l'embrasement. Alors qu'il a été décidé lors du sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la SADC de proroger d'un an

le mandat de la Mission de la SADC, je salue les mesures énergiques prises par la MONUSCO et la Mission de la SADC aux fins de l'application rapide et efficace de la résolution 2746 (2024) du Conseil de sécurité. Je reste déterminé à travailler avec la SADC, l'Union africaine et les principaux dirigeants régionaux afin de maximiser les retombées de nos efforts combinés visant à mettre fin à une crise qui a privé des millions de civils innocents de leur droit à une vie de paix et de dignité.

86. Je condamne les attaques odieuses perpétrées contre des civils dans le Nord-Kivu et l'Ituri par les groupes armés, notamment les ADF, le M23 et la CODECO. Je suis particulièrement alarmé par les nombreuses informations faisant état d'enlèvements, de meurtres et d'exécutions sommaires de civils dans des zones contrôlées par le M23. J'exhorte de nouveau tous les groupes armés à déposer les armes immédiatement et sans condition et à adhérer au Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation ou à regagner leur pays d'origine. La souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo doivent être respectées en toutes circonstances. Les États Membres, les entités ou les individus qui offrent un soutien ou un encouragement quelconque aux groupes armés doivent cesser de le faire.

87. Le nombre de victimes de violence sexuelle et fondée sur le genre dans l'est de la République démocratique du Congo continue d'augmenter rapidement, tant de manière absolue que proportionnellement à d'autres violations ou atteintes touchant la population civile. Ce sont toujours les femmes et les filles touchées par le conflit qui subissent la plupart de ces actes de violence. Je demande à tous les acteurs de s'unir pour mettre fin à ce fléau inacceptable, qui non seulement détruit des vies, mais élimine le tissu social du pays tout entier.

88. Je prends note de l'élection de la République démocratique du Congo au Conseil des droits de l'homme le 9 octobre et attends avec intérêt ses contributions à la promotion et à la protection des droits humains au sein de cet organe.

89. Je demande instamment aux partenaires régionaux et internationaux, ainsi qu'aux acteurs du secteur privé, de faire leur part pour mettre fin à l'exploitation illégale des richesses naturelles du pays. L'ONU est prête à soutenir la République démocratique du Congo dans sa lutte contre le trafic de ressources naturelles, notamment en combattant le travail forcé.

90. Le financement du plan humanitaire coordonné en République démocratique du Congo a atteint près de 1,23 milliard de dollars. Cela montre que les donateurs et les États Membres sont résolus à soulager les souffrances des plus démunis dans le pays, alors même que les crises se multiplient dans le monde. Il sera nécessaire que les donateurs maintiennent leur soutien pour aider les 11 millions de personnes vulnérables ciblées dans le plan de réponse aux besoins humanitaires pour 2025, sur un total de 21,2 millions de personnes dans le besoin. Je condamne fermement les attaques contre les travailleurs humanitaires et je demande aux acteurs de garantir un accès humanitaire sans entrave aux populations dans le besoin et de respecter le droit humanitaire international. J'encourage tous les partenaires à soutenir des initiatives à grande échelle visant à apporter des solutions durables aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, lorsque les conditions le permettent, afin de promouvoir la stabilité et la cohésion sociale.

91. Je reste fermement déterminé à faire en sorte que la MONUSCO se désengage et se retire progressivement et de manière effective des territoires touchés par les conflits où elle est encore présente. Il est essentiel que la MONUSCO, l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement et les principaux partenaires régionaux et internationaux œuvrent en étroite concertation pour créer des conditions permettant à

l'État d'assumer pleinement la responsabilité de la protection des civils dans les zones où la Mission se retirera.

92. L'ONU est déterminée à soutenir la transition dans le Sud-Kivu après que la MONUSCO aura quitté cette province. L'engagement pris par le Gouvernement de fournir 30 millions de dollars sur les 57 millions nécessaires à la mise en œuvre du plan de transition pour le Sud-Kivu est encourageant. J'exhorte les partenaires de la République démocratique du Congo à faire tout leur possible pour éviter les déficits de financement et permettre à l'équipe de pays des Nations Unies de jouer le rôle qui doit être le sien dans l'exécution des programmes visant à renforcer la capacité des institutions congolaises s'agissant de protéger les civils, de faire respecter l'état de droit et de garantir le respect des droits humains longtemps après que la Mission se sera retirée.

93. Dans le contexte actuel, la protection des civils, le soutien au Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, et la réforme du secteur de la sécurité doivent rester des domaines d'action prioritaires pour la MONUSCO. Celle-ci est prête à continuer de faciliter la recherche de solutions politiques durables aux causes profondes du conflit, notamment en soutenant les initiatives de paix régionales et locales en cours. Elle est également déterminée à poursuivre son travail de surveillance et de signalement des violations des droits humains et à intégrer la question de la participation effective des femmes et des jeunes dans tous les aspects de son mandat, en tenant compte des besoins particuliers de ceux-ci.

94. Les forces de maintien de la paix des Nations Unies doivent jouir de la liberté de circulation et de manœuvre dont elles ont besoin pour protéger les populations civiles. Je demande instamment à tous les acteurs de la sécurité présents dans l'est de la République démocratique du Congo de maintenir une coordination et une coopération actives et constructives avec la MONUSCO afin de rendre celle-ci mieux à même de soutenir l'État dans la protection de la population civile. Cela suppose notamment de mettre fin aux incidents d'usurpation et de brouillage dans le Nord-Kivu, qui compromettent la sécurité des soldats de la paix.

95. Il est impératif que les soldats de la paix et le personnel civil des Nations Unies respectent les normes de conduite et de discipline les plus strictes. J'affirme de nouveau mon engagement indéfectible en faveur d'une politique stricte de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Je compte sur la coopération des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour prévenir ces actes répréhensibles et veiller à ce que, si de tels actes se produisent, les responsables soient amenés à rendre des comptes. Je réaffirme la détermination des organismes des Nations Unies à veiller à ce que des garanties adéquates soient mises en place pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et à ce que les personnes rescapées de telles exploitations et atteintes reçoivent les soins et le soutien holistiques auxquels elles ont droit.

96. Je tiens à exprimer toute ma gratitude à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour sa détermination et sa persistance, ainsi qu'à l'ensemble du personnel de la MONUSCO, aux membres du système des Nations Unies, aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, aux travailleurs humanitaires présents en République démocratique du Congo et au Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, pour les efforts qu'ils ne cessent de déployer en faveur de l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en République démocratique du Congo.

MONUSCO

NOVEMBER 2024

UNITED NATIONS
Geospatial

